

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 16
Date de convocation : 23/01/2026

**DELIBERATION N°09
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026**

GEMAPI – CARTE 1

L'an deux mil vingt-six, le quatre février, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Monsieur Gérard Crozier.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mme Anne Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Thierry JAVELAS (suppléant), Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Anne GANGLOFF, Charlène PAYAN, Claire PETITJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Dominique MARCON, Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean Pierre POINT
Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Jean-François FAURE (suppléant)

OBJET : AVENANT N°2 AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PAPI DROME

Monsieur le Président rappelle que, pour faire face aux problématiques d'inondation affectant le bassin versant de la Drôme, le SMRD s'est engagé dans une démarche de PAPI - Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Ce dispositif national permet la mobilisation de financements issus du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM - Fonds Barnier) dans le cadre d'un partenariat contractuel entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il vise à promouvoir une gestion globale et intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risques cohérents, afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, les activités économiques et l'environnement.

La démarche PAPI-Drôme a été engagée en mai 2022 par une première étape consistant en l'élaboration et le dépôt d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP), validé par la Préfecture de la Drôme en novembre 2023. Ce programme a notamment pour objectif de porter les études nécessaires à la définition d'un futur PAPI en phase travaux. Sa durée est fixée à 5 ans, de mai 2022 à mai 2027.

Un 1^{er} avenant a été approuvé en décembre 2024 par le comité syndical du SMRD, afin notamment d'ajuster les montants de certaines actions, notamment la durée du dispositif d'animation.

Monsieur le Président informe ensuite que le SMRD a été sollicité récemment par la commune de Crest, qui souhaite intégrer une nouvelle action dans le PEP en cours.

Cette action concerne une problématique de ruissellement sur des talwegs secs, susceptibles de générer, lors d'épisodes pluvieux intenses, des coulées de boues à l'amont d'enjeux urbanisés.

La commune souhaite engager, dans des délais relativement contraints, une étude de dimensionnement de solutions dites « solutions fondées sur la nature » telles que travail sur les pentes, la création de baissières, ou encore des plantations....

Ce type d'étude est éligible à une subvention du FPRNM à hauteur de 50 %, sous réserve de son inscription dans une démarche PAPI.

Il est donc proposé de créer une nouvelle fiche action FA 6.3, rattachée à l'axe 6 – ralentissement des écoulements du PEP en cours. Cette intégration est compatible avec la stratégie initiale, la durée de démarche et les objectifs visés du PEP, qui ne sont pas remis en cause.

Cette opération sera portée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Crest, pour un montant total prévisionnel estimé à 30 000 € HT.

Les modifications du PEP induites par cette demande portent exclusivement sur la création de la fiche action FA 6.3 « – Etude de dimensionnement basée sur des Solutions Fondées sur la Nature visant à limiter les désordres liés au ruissellement - Quartiers Les arbres écrits et Petit Saint Jean – Commune de Crest », avec les impacts financiers suivants sur la maquette financière globale de la démarche, présentés dans le tableau ci-dessous :

Répartition financière par axes – Avenant n°2 PEP Drôme

	Montant PEP Suite avenant #1 Décembre 2024	Nouveaux montants PEP Intégrant l'avenant #2 Février 2026
Axe 0 - Animation PAPI (2022-2027)	710 000 €	710 000 €
Axe 1- Amélioration de la connaissance et conscience du risque	130 000 €	130 000 €
Axe 2 - Surveillance et prévisions	100 000 €	100 000 €
Axe 3 – Gestion de Crise	Animation SMRD	Animation SMRD
Axe 4 – Urbanisme et inondation	Animation SMRD	Animation SMRD
Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité	Animation SMRD	Animation SMRD
Axe 6 – Ralentissement des écoulements	84 000 €	114 000 €
Axe 7 – Gestion des systèmes d'endiguement	972 500 €	972 500 €
Total	1 996 500 €	2 026 500 €

Afin de formaliser ces évolutions, il est nécessaire de soumettre un avenant #2 au PEP, accompagné d'une délibération du comité syndical et d'une note technique explicative à destination des services de l'État pour instruction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant # 2 du Programme d'Etudes Préalables au PAPI Drôme ;
- CONFIRME que la durée d'animation du PEP est fixée à 5 ans de mai 2022 à mai 2027 ;
- SOLLICITE le financement par le FPRNM de cette opération ;
- AUTORISE le Président à déposer cet avenant auprès des services de l'Etat et à en solliciter l'instruction ;
- AUTORISE le Président à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
Gérard Crozier

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

